

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2195

10 novembre 2009

### SOMMAIRE

Altercap Finance Management S.A. ....	105337	Hutchison Telecommunications (Australia) Investments S.à r.l. ....	105353
Altercap Finance S.A. ....	105337	Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l. ....	105341
A.S. Watson Investments S.à r.l. ....	105341	Hutchison Whampoa IT Services S.à.r.l. ....	105354
Auditorium Investments 5 S.à r.l. ....	105337	Industry Services International ....	105354
Bazarkids S. à r.l. ....	105359	Italfarmaco - ITF International S.A. ....	105316
Bégude Crozes S.A. ....	105326	Les Résidences Brasserie Funck S.A. ....	105351
Bieber Immo S.à r.l. ....	105323	Liette S.à r.l. ....	105315
Blu Bel In S.A. ....	105353	M. Cottyn-Kieffer S.à r.l. ....	105326
Blu Bel In S.A. ....	105315	Meursault S.A. ....	105360
Blue Valley S.A. ....	105352	Meursault S.A. ....	105360
BRAM Investments S.A. ....	105342	Placeholder 25 S.à r.l. ....	105360
BRAM Investments S.A., SPF ....	105342	Real Estate Development S.A. ....	105352
Cemex Capital Investments S.à r.l. ....	105359	Représentations S.A. ....	105354
Cominsider S.A. ....	105314	Retec Software-Solutions S.à r.l. ....	105314
Cornel S.à r.l. ....	105318	Rouka Industrielle Holding S.A. ....	105318
C.R.S.-Thermic S.à r.l. ....	105314	Sanichauer Entretien Toitures S.à r.l. ..	105326
Denning & Co. Investments Ltd. S.A. ...	105360	SCNF Far East S.A. ....	105355
Denning & Co. Investments Ltd. S.A. ...	105360	Serco Facilities Management S.A. ....	105323
Diag Finance S.A. ....	105347	Serco Luxembourg S.A. ....	105323
Domaine des Cheras, SA SPF ....	105319	Simmetria Participations S.A. ....	105317
European Dredging Company S.A. ....	105337	Star Investments Holding S.A. ....	105336
Exodus Limited S.A. ....	105351	Star Investments Holding S.A. ....	105341
Exodus Limited S.A. ....	105347	Star Investments Holding S.A. ....	105346
Fawaz Capital ....	105327	Star Investments Holding S.A. ....	105336
F & I Software ....	105323	Superspatz ....	105354
GDH Investments S.à r.l. ....	105354	TeamGate S.A. ....	105351
Geoholding ....	105352	Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à.r.l. ....	105318
Glitnir SICAV 2 ....	105348	Tubalux S.à r.l. ....	105336
HTA Investments 1 S.à r.l. ....	105353	VAM Global Funds (LUX) ....	105317
Hutchison 3G Austria Investments S.à r.l. ....	105347	VAM Managed Funds (Lux) ....	105316
Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l. ....	105353	Walden S.A. ....	105315
Hutchison 3G Italy Investments 2 S.à r.l. ....	105350		

**C.R.S.-Thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 44, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.113.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134877/15.

(090162892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Retec Software-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.560.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134881/15.

(090162887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Cominsider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 61.138.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2009, les mandats des administrateurs VALON S.A., LAN-NAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 14 avril 2009, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COMINSIDER S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COMINSIDER S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société COMINSIDER S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

*Pour COMINSIDER S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

*Vice-Président / -*

Référence de publication: 2009136734/24.

(090164738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

**Blu Bel In S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 59.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009134887/13.

(090162255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Walden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 49.188.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2009.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Printz N.

Référence de publication: 2009134889/14.

(090162246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Liette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.940.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 19 octobre 2009*

1/ L'Associé Unique a constaté et accepté la démission présentée par Madame Sandrine Van WAVEREN avec effet rétroactif au 8 octobre 2009 et l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant avec effet rétroactif au 8 octobre 2009 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nicolas Gérard, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

2/ L'Associé Unique a décidé de nommer comme gérant avec effet rétroactif au 8 octobre 2009 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

De telle sorte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

\* M. Lorenzo Barcaglioni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

\* M. Nicolas Gérard, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

\* M. Jean-Robert Bartolini, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures  
Un mandataire

Référence de publication: 2009136689/27.

(090164568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

---

**Italfarmaco - ITF International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 67.776.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Printz N.

Référence de publication: 2009134891/14.

(090162239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**VAM Managed Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.579.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 21 October 2009*

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

*The Directors are:*

- Mr Peter John de Putron, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Yves de Vos, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Benoni Dufour, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Hans Nikolaus Gerner, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Romain Moebus, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Michael Hunt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

*The Auditor is:*

- Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

**French translation - Traduction en français:**

*Extrait du procès-verbal de rassemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 21 octobre 2009 au siège de la Société à Luxembourg*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

*Les administrateurs sont:*

- M. Peter John de Putron, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Yves de Vos, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Benoni Dufour, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Hans Nikolaus Gerner, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Romain Moebus, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Michael Hunt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

*Le réviseur d'entreprises est:*

- Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

105317

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2009136788/40.

(090164583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

---

**Simmetria Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 113.037.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Printz N.

Référence de publication: 2009134898/14.

(090162217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**VAM Global Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.175.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company  
held at the registered office of the Company in Luxembourg on 21 October 2009*

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

*The Directors are:*

- Mr Peter John de Putron, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Yves de Vos, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Benoni Dufour, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Hans Nikolaus Gerner, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Romain Moebus, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Michael Hunt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

*The Auditor is:*

- Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

**French translation - Traduction en français:**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société  
qui s'est tenue en date du 21 octobre 2009 au siège de la Société à Luxembourg*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

*Les administrateurs sont:*

- M. Peter John de Putron, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Yves de Vos, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Benoni Dufour, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Hans Nikolaus Gerner, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Romain Moebus, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M. Michael Hunt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

*Le réviseur d'entreprises est:*

- Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2009136789/40.

(090164572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

---

**Rouka Industrielle Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 15.562.

Le bilan au 31 décembre 2004 de la société ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Printz N.

Référence de publication: 2009134912/15.

(090162204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Cornel S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.656.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Cornel S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Fides (Luxembourg) S.A.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009134913/15.

(090162176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 112.786.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134916/15.

(090162932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Domaine des Cheras, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 148.733.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quinze septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence Wiltz (Luxembourg),

a comparu:

1. Madame Marie-Louise GADISSEUX, née à Rocourt, le 18 janvier 1950, demeurant à B-6661 Mont/Houffalize, Aux Cheras 8,

ici représentée par Monsieur Claude PHILIPPART en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Houffalize, le 14 septembre 2009

2. Madame Aurélie GADISSEUX, née à Liège (Belgique), le 15 juin 1980, demeurant à B-6660 Mont/Houffalize, Aux Cheras 6

ici représentée par Monsieur Claude PHILIPPART en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Houffalize, le 14 septembre 2009

3. Madame Anne-Sophie GADISSEUX, née à Bastogne (Belgique), le 05 juillet 1976, demeurant à B-6660 Houffalize, 21, rue du Panorama

ici représentée par Monsieur Claude PHILIPPART en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Houffalize, le 14 septembre 2009

4. La société anonyme de droit belge ICARE Sa dont le siège social est à B-1410 Waterloo, 27, Drève des Chasseurs, inscrite au registre de commerce de Nivelles sous le numéro 80.862, ici représentée par un de ses administrateur délégué, savoir Monsieur Remy REYLAND, demeurant à B-1380 Lasne, 1, Fond Agny

Lesquelles procurations, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées, les comparants, ès qualités qu'il agit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet -Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . La personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, forment une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "DOMAINE DES CHERAS, SA SPF" société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la "Société") et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (dénommée ci-après les "Lois"), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après "Statuts")

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Wincrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la Société de gestion de Patrimoine Familial, à savoir les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société entend expressément se soumettre au régime de la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre

manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société ne peut cependant s'immiscer dans la gestion des sociétés dont elle détient de participations.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 32.500,-) représenté par TROIS CENT VINGT-CINQ (325) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Obligations billets et autres instruments de crédit**

**Art. 6.** La société peut émettre des obligations, billets ou toute autres instruments de crédit convertible ou pas, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, les billets et tout autre instrument sous forme nominative ne seront pas échangés ou convertis en titre au porteur.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** Les actions ne pourront être cédées toutes ou en partie jusqu'à l'aboutissement de l'opération de promotion, sauf avec l'accord express écrit des autres actionnaires.

Les actions sont nominatives et seront inscrites dans un registre des actionnaires.

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement en élisant un administrateur par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si la société est constitué par un seul actionnaire, un administrateur unique peut être nommé.

**Art. 8.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou d'un des administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra valablement se réunir et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présent ou représentée par procuration.

Chaque partie pourra, pour toutes discussions, décisions et délibérations se faire assister d'un conseiller, que ce soit lors des assemblées générales, conseils d'administrations ou toutes autres négociations avec des tiers.

Tout directeur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre directeur comme son représentant. Un directeur pourra également désigner un autre directeur pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participant soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participant utilisant cette technologie, qu'ils soit présent ou autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Les circulaires résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises à condition qu'elles soient approuvées par écrit et signées par chacun d'eux. Tel accord pourra être envoyé en un ou en plusieurs documents séparés par fax ou par courriel. Telle résolution aura le même effet que les résolutions votées en assemblée des administrateurs, dûment convoquée.

Les votes pourront être pris par fax, par courriel ou par téléphone, les votes ainsi obtenus seront confirmés par écrits.

**Art. 9.** Toutes décisions du conseil d'administration requièrent la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à deux administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation aux administrateurs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Si la société est administrée par un administrateur unique ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur délégué.

Tout engagement de personnels, de baux matériels y compris les conditions de rémunération ne pourra se faire que de l'accord de l'administrateur délégué et d'un administrateur, agissant conjointement.

L'administrateur unique engage valablement la société par sa seule signature.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Si la société est constituée par un seul actionnaire ce dernier exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Tout assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyé à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été informé de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représenté. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par un administrateur, l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Ils remettent ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

105322

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

*Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Marie-Louise GADISSEUX . . . . .	80 actions
2.- Madame Aurélie GADISSEUX . . . . .	26 actions
3.- Madame Anne-Sophie GADISSEUX . . . . .	54 actions
4.- La société ICARE Sa . . . . .	<u>165 actions</u>
TOTAL: . . . . .	325 actions

représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 32.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500,- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, le mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2015:

- a) Monsieur Remy REYLAND demeurant à B-1380 Lasne, 1, Fond Agny
- b) Madame Marie-Louise GADISSEUX, demeurant à B-6660 Mont/Houffalize, Aux Cheras 6
- c) Madame Aurélie GADISSEUX, demeurant à B-6660 Mont/Houffalize, Aux Cheras 6
- d) Madame Anne-Sophie GADISSEUX, demeurant à B-6660 Houffalize, 21, rue du Panorama

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2015: Monsieur Marcel DUMONT, comptable, demeurant à B-6600 Bastogne, Fign d'Hy 2.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé L-9645 Derenbach, Maison 91.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme "DOMAINE DES CHERAS, SA SPF":

- b) Monsieur Remy REYLAND demeurant à B-1410 Waterloo, 27, Drève des Chasseurs B-1380 Lasne, 1, Fond Agny
- b) Madame Marie-Louise GADISSEUX, demeurant à B-6660 Mont/Houffalize, Aux Cheras 6
- c) Madame Aurélie GADISSEUX, demeurant à B-6660 Mont/Houffalize, Aux Cheras 6
- d) Madame Anne-Sophie GADISSEUX, demeurant à B-6660 Houffalize, 21, rue du Panorama

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Remy REYLAND, prénommé, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Pour l'ensemble des paiements excédant DIX MILLE EUROS (10.000,-), les signatures de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur sont requises.

105323

*Déclaration*

Les actionnaires préqualifiés déclarent par les présentes qu'ils sont tous INVESTISSEURS ELIGIBLES au sens de la loi du 11 mai 2007, prémentionnée.

DONT ACTE fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Philippart, R. Reyland, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 septembre 2009 - WIL/2009/755 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 6 octobre 2009

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009135104/225.

(090163093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**F & I Software, Société Anonyme.**

Siège social: L-6684 Merttert, 16, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 66.446.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134917/15.

(090162923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Bieber Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3316 Bergem, 30, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 112.783.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134919/15.

(090162917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Serco Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Serco Facilities Management S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.506.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 48.506, incorporated under the form of a société à responsabilité limitée by deed of Maître Georges d'HUART, notary residing in Pétange, acting in replacement of Maître

Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on August 9, 1994, published in the Memorial C of November 30, 1994 number 494. The Articles of Incorporation of the company have been modified for the last time by a deed of undersigned notary on June 8, 2007, published in the Memorial C of August 31, 2007 number 1851.

The meeting is presided by Emmanuel ADANT, Finance Director Serco Belgium SA, with professional address in Auderghem (Belgium),

who appointed as secretary Sophie MATHOT, private employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Emmanuel ADANT, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the corporate name of the Company from "SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A." into "SERCO LUXEMBOURG S.A." and amendment of article 1, first paragraph of the articles of incorporation of the Company.

2. Setting the number of directors at six.

3. Appointment of a new director for three years.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general shareholders' meeting resolves to amend the corporate name of the Company from "SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A." into "SERCO LUXEMBOURG S.A." and to amend Article 1, first paragraph of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

**Art. 1. (first paragraph).** "There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of SERCO LUXEMBOURG S.A. (the Company).".

*Second resolution*

The general shareholders' meeting decides to set the number of directors at six.

*Third resolution*

The general shareholders' meeting appoints Simon MORTON, Finance Director Serco European Agencies, born in Derby (Great Britain), on October 16, 1966, residing in 1 Sundial Close, Brailsford, Ashford, DE6 3DP United Kingdom, as director for three years.

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A., une société anonyme avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.506, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, agissant en remplacement de Maître

Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 9 août 1994, publié au Mémorial C numéro 494 du 30 novembre 1994. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 8 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1851 du 31 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel ADANT, Finance Director Serco Belgium SA, avec adresse professionnelle à Auderghem (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel ADANT, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société de "SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A." en "SERCO LUXEMBOURG S.A." et modification de l'article 1, alinéa premier des statuts.

2. Fixation du nombre d'administrateurs à six.

3. Nomination d'un nouvel administrateur pour une durée de trois ans.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "SERCO FACILITIES MANAGEMENT S.A." en "SERCO LUXEMBOURG S.A." et de modifier l'article 1, alinéa premier des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . (alinéa premier).** "Il est établi une société anonyme sous la dénomination de SERCO LUXEMBOURG S.A. (la 'Société').".

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à six.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Simon MORTON, Finance Director Serco European Agencies, né à Derby (Grande-Bretagne), le 16 octobre 1966, demeurant à 1 Sundial Close, Brailsford, Ashford, DE6 3DP Royaume-Uni, comme administrateur pour une durée de trois années.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Madame Sophie Mathot, Emmanuel Adant, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2009. LAC / 2009 / 39867. Reçu 75,00 €

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009135276/117.

(090163734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Sanichauer Entretien Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 84.533.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P.351 - L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134920/15.

(090162922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**M. Cottyn-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 103.943.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P.351 - L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134921/15.

(090162915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Bégude Crozes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.533.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société BEGUDE CROZES S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société et décide de coopter en remplacement Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Cristina Floroiu, Mademoiselle Andreea Antonescu et Monsieur Didier Schönberger

Extrait certifié conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009134928/19.

(090162772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Fawaz Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.790.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Aoun Sharaf Investment Manager, born on 15 August 1971 in Amman (Jordan), residing at 2901 Burj Residences, Tower 8, PO Box 126228, Dubai (United Arab Emirates), here represented by Nicolas Marchand, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dubai (United Arab Emirates), on 7 September 2009,

2. Dr Anders Eriksson, Quantitative Statistician/Investment Manager, born on 19 October 1971 in Enköping (Sweden), residing at Farrer Road # 02-08, The Level, 268836 Singapore (Singapore), here represented by Nicolas Marchand, Lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dubai (United Arab Emirates), on 25 August 2009.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Fawaz Capital" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall in particular be appointed as and act as a managing general partner of one or several corporate partnerships limited by shares organised as specialised investment funds under the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

**8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

**8.3. Representation**

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)**

**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a unanimous resolution of the shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

*Subscription and Payment*

Mr Aoun Sharaf, represented as stated above, subscribes to six thousand three hundred (6,300) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand three hundred euros (EUR 6,300); and

Dr Anders Eriksson., represented as stated above, subscribes to six thousand three hundred (6,300) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand three hundred euros (EUR 6,300).

The amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Aoun Sharaf, Investment Manager, born on 15 August 1971 in Amman (Jordan), residing at 2901 Burj Residences, Tower 8, PO Box 126228, Dubai (United Arab Emirates), and

Dr Anders Eriksson, Quantitative Analyst/Investment Manager, born on 19 October 1971 in Enköping (Sweden), residing at Farrer Road # 02-08, The Level, 268836 Singapore (Singapore).

2. The registered office of the Company is set at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A., a Luxembourg public limited liability company with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L 5365 Luxembourg is appointed as réviseur d'entreprises of the Company for a period of 2 years.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le six octobre,

Par devant, Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Mr Aoun Sharaf, Conseiller en Investissement, né le 15 août 1971 à Amman (Jordanie), résidant à 2901 Burj Residences, Tower 8, PO Box 126228, Dubai (Emirats Arabes Unis), représenté par Nicolas Marchand, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dubai (Emirats Arabes Unis), le 7 septembre 2009,

2. Dr Anders Eriksson, Statisticien/ Conseiller en Investissement, né le 19 octobre 1971 à Enköping (Suède), résidant à Farrer Road # 02-08, The Level, 268836 Singapour (Singapour), représenté par Nicolas marchand, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dubai (Emirats Arabes Unis), le 25 août 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Fawaz Capital" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature

compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut participer à la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut en particulier être désignée comme et agir en tant qu'associé gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions organisées en tant que fonds d'investissement spécialisés en vertu de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

### **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution unanime des associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre,

pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Mr Aoun Sharaf, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille trois cents (6.300) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille trois cents euros (EUR 6.300); et

Dr Anders Eriksson, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six mille trois cents (6.300) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille trois cents euros (EUR 6.300).

Le montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Mr Aoun Sharaf, Conseiller en Investissement, né le 15 août 1971 à Amman (Jordanie), résidant à 2901 Burj Résidences, Tower 8, PO Box 126228, Dubaï (Émirats Arabes Unis), et

Dr Anders Eriksson, Statisticien/ Conseiller en Investissement, né le 19 octobre 1971 à Enköping (Suède), résidant à Farrer Road # 02-08, The Level, 268836 Singapour (Singapour).

2. Le siège social de la Société est établi au 2, Boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Grand Duché of Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, Munsbach, L 5365 Luxembourg est nommée en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 2 ans.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Marchand et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41927. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Releveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136251/491.

(090164537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

---

**Tubalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 103.935.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P.351 - L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134922/15.

(090162929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009134930/14.

(090162180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009134933/14.

(090162181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**European Dredging Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.390.

—  
EXTRAIT

Le 8 juillet 2009 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. Les mandats d'administrateur des personnes suivantes ont été renouvelés pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012:

Messieurs Jan Pieter De Nul demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst, Raymond Van Herck demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Gery Vandewalle demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst, Robert De Backer demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst, Dave Vander Heyde demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst, Frederik Patteeuw demeurant professionnellement à 12, Rue du Cimetière, L-8413 Steinfort, Marc De Raedt demeurant professionnellement à 12, Rue du Cimetière, L-8413 Steinfort, Johan Van Boxstael demeurant professionnellement à 12, Rue du Cimetière, L-8413 Steinfort.

2) Le mandat du réviseur d'entreprises à savoir, la société Grant Thornton Lux Audit S.A. sise au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, a été renouvelé pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2009136096/26.

(090163814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

---

**Auditorium Investments 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134934/10.

(090162676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Altercap Finance Management S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Altercap Finance S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.418.

In the year two thousand and nine, on the first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Altercap Gestion S.A.S., a company (société par actions simplifiée) governed by the laws of France, with registered office at 148, rue de l'Université, F-75007 Paris, registered with the Registry of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) of Paris, France, (the "Sole Shareholder"), represented by Me Murielle Brouillet-McSorley, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Paris, on September 28<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of "Altercap Finance S.A." a société anonyme (public company limited by shares) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, enacted on 27<sup>th</sup> July 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.418 and published

in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1637 of 25<sup>th</sup> August 2009 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above stated, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company and to amend article 2 of the Company's articles of association to reflect such a change.
2. To change the purpose of the Company and to amend article 3 of the Company's articles of association to reflect such a change.
3. To amend article 6, paragraph 3 of the Company's articles of association.
4. To amend article 18, paragraphs 4 and 5 of the Company's articles of association.
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as above stated, requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Altercap Finance S.A." into "Altercap Finance Management S.A." and, to reflect such a change, to amend article 2 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

**Art. 2. Name.** The Company's name is "Altercap Finance Management S.A."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the purpose of the Company and, to reflect such a change, to amend article 3 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Altercap Finance I S.C.A., SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital risque - SICAR) organized as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and act as its general partner (gérant) and unlimited partner (associé-commandité).

The Company shall have the power to determine the investment policies and strategies and the course of conduct of the management and business affairs of Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prenamed. It shall have the power on behalf and in the name of the Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prenamed, to carry out any and all of its purposes and to perform all acts and enter into and perform all contracts such as administration, investment, and advisory agreements, and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. In this respect, the Company may, amongst others: (i) investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment, (ii) form subsidiaries in connection with the business of Altercap Finance I S.C.A., SICAR and (iii) cause Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prenamed, to borrow money from any person on an interim basis pending the receipt of capital contributions from its shareholders.

The Company may carry out any administrative, commercial or financial and management activities and more generally any operations and services directly or indirectly related to the accomplishment of its purposes and/or to ease their completion. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to subsidiaries, affiliated company or any other company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, or any other company, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, paragraph 3 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 3.** The Company's authorized capital is set at twenty million euro (EUR 20,000,000.-) which shall be represented by two million (2,000,000) B-Shares and eighteen million (18,000,000) C-Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 18, paragraphs 4 and 5 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

**" Art. 18. Paragraphs 4 and 5.** In any year the distribution shall be made as follows:

(i) the holders of B-Shares shall be entitled to receive a dividend or other distributions when the Company received dividends or other distributions from its holding of class B shares issued by Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prenamed, increased or decreased by the pro rata share of the holders of B-Shares in the Company's other accounting result, such pro rata share being determined in proportion to the B-Shares investment as compared to the total investment in the Company;

(ii) the holders of C-Shares shall be entitled to receive a dividend or other distributions when the Company received dividends or other distributions from its holding of class C shares issued by Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prenamed, increased or decreased by the pro rata share of the holders of C-Shares in the Company's other accounting result, such pro rata share being determined in proportion to the C-Shares investment as compared to the total investment in the Company;

(iii) any additional dividend distributions shall be distributed to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

In this article 18, "other accounting result" means the accounting result as computed based on Luxembourg accounting rules excluding all income derived in respect of the shares held in Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prenamed."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to add in the French version of Article 6, paragraph 4, first point, the words "des actionnaires" in order to be conform with the English text.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,200 (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with Us, the undersigned notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Altercap Gestion S.A.S., une société par actions simplifiée régie par le droit de France, avec siège social au 148, rue de l'Université, F-75007 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, France, (l'"Associé Unique"), représentée par Me Murielle Brouillet-McSorley, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris en date du 28 septembre 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique est l'associé unique de "Altercap Finance S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, du 27 juillet 2009, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.418, publié au Journal Officiel, Mémorial C, Recueil des Société et Associations, numéro 1637 du 25 août 2009 (la "Société"). Les statuts n'ont à ce jour pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société et modification de l'article 2 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

2. Changement de l'objet de la Société et modification de l'article 3 des statuts de la Société pour refléter ce changement.

3. Modification de l'article 6, alinéa 3 des statuts de la Société.

4. Modification de l'article 18, alinéas 4 et 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Altercap Finance S.A." en "Altercap Finance Management S.A." et, afin de refléter ce changement, de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est "Altercap Finance Management S.A."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'objet de la Société et, afin de refléter ce changement, de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir dans Altercap Finance I S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital risque (SICAR) organisée en tant que société en commandite par actions, dûment constituée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, et agissant en tant que gérant et associé-commandité.

La Société aura le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement et les lignes de conduite de la gestion et des affaires d'Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prénommée. Elle aura le pouvoir, au nom et pour le compte de Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prénommée, d'exercer chacun et l'ensemble de ses objets et d'effectuer tous les actes et conclure et effectuer tous les contrats tels que les contrats d'administration, d'investissement et de conseils, et toutes autres entreprises qu'il considère nécessaire, souhaitable ou utile ou accessoire. A cet égard, la Société peut, entre autres: (i) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acheter, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou disposer autrement d'un investissement, (ii) former des filiales en relation avec les affaires d'Altercap Finance I S.C.A., SICAR et (iii) autoriser Altercap Finance I S.C.A., SICAR, à procéder à des emprunts auprès de toute personne temporairement dans l'attente de la réception des apports en capital de ses actionnaires.

La Société pourra mener toute activité administrative, commerciale, financière ou de gestion et plus généralement toute opération et service se rattachant directement ou indirectement à son objet social et/ou en vue de faciliter son accomplissement. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toute transaction y compris financière ou commerciale, accorder à toute société qu'il s'agisse d'une filiale, d'une entité associée d'une façon quelconque avec la Société ou de toute autre société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée. La Société pourra, en outre, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société pourra mener toute action et entreprendre toute opération et service se rattachant directement ou indirectement à son objet social en vue de faciliter l'accomplissement de son objet social."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, alinéa 3, des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros EUR (20.000.000,-) et sera composé de deux millions (2.000.000) d'Actions B et de dix-huit millions (18.000.000) d'Actions C, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18, alinéas 4 et 5 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 18. Alinéas 4 et 5.** Chaque année, la distribution sera effectuée comme suit:

(i) Les détenteurs d'Actions B seront autorisés à percevoir un dividende ou toutes autres distributions lorsque la Société aura reçu des dividendes ou d'autres distributions provenant de la détention d'actions de catégorie B émises par Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prénommée, augmentés ou diminués proportionnellement par la participation des détenteurs d'Actions B dans le compte de résultat de la Société, une telle proportion étant déterminée sur la base proportionnelle de l'investissement des Actions B corrélativement au total des investissements réalisés dans la Société;

(ii) Les détenteurs d'Actions C seront autorisés à percevoir un dividende ou toutes autres distributions lorsque la Société aura reçu des dividendes ou d'autres distributions provenant de la détention d'actions de catégorie C émises par Altercap Finance I S.C.A., SICAR, prénommée, augmentés ou diminués proportionnellement par la participation des détenteurs d'Actions C dans le compte de résultat de la Société, une telle proportion étant déterminée sur la base proportionnelle de l'investissement des Actions C corrélativement au total des investissements réalisés dans la Société;

(iii) Tous dividendes ou distributions complémentaires seront distribués aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Dans cet article 18 "résultat comptable résiduel" signifie le résultat comptable tel que calculé en application des règles comptables luxembourgeoises à l'exclusion de tous les revenus perçus au titre des actions détenues dans Altercap Finance I.S.C.A., SICAR, prénommée."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter à la version française de l'article 6, paragraphe 4, premier tiret, les mots "des actionnaires" pour conformité avec la version anglaise.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Brouillet-McSorley et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41470. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136221/206.

(090164533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

---

**A.S. Watson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134935/10.

(090162678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 78.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134937/10.

(090162682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009134936/14.

(090162182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**BRAM Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. BRAM Investments S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 52.028.

L'an deux mille neuf, le huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BRAM Investments S.A.", ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52028, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 547 du 25 octobre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 389 du 28 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "BRAM investments S.A., SPF".

3. Adaptation et refonte complète des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "BRAM Investments S.A., SPF".

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

### STATUTS

#### **Titre préliminaire - Définitions**

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BRAM Investments S.A., SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

#### **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-huit mille euros (328.000,- EUR), représenté par trois cent vingt-huit (328) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin à 09.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## **Titre V. - Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - SEEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2009. Relation GRE/2009/3752. Reçu soixante quinze euros 75 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 22 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135275/246.

(090163663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

## **Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2009134938/14.

(090162184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Hutchison 3G Austria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134941/10.

(090162689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Diag Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.274.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 octobre 2009:*

1/ Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

2/ Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Luc HANSEN licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 12 octobre 2009*

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009136020/30.

(090164066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

---

**Exodus Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.828.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société EXODUS LIMITED S.A. qui s'est tenue en date du 17 août 2009.*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Sonia Still en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Sabine Colin et Madame Cristina Floroiu

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009134942/19.

(090162752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Glitnir SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.451.

—  
In the year two thousand and nine, on the first of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GLITNIR SICAV 2., a société anonyme, which was incorporated pursuant to a notarial deed of the 27<sup>th</sup> December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 238 of January 30, 2008, registered in the Luxembourg trade and companies' register under section B number 135451, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the "Company").

The extraordinary general meeting is opened with Mrs Laetitia Boeuf, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Olga Zlobinska, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Céline Parmentier, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. All the shares being registered shares, the present meeting has been convened by notices containing the agenda to all the shareholders by registered mail on September 24, 2009

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgement and approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts as at October 1, 2009,
2. Decision to liquidate the Company.
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
4. Appointment of the Auditor.
5. Discharge to be given to the directors of the Company.
6. Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- It appears from the said attendance list that all the shares in circulation are present or represented at the meeting.

The Chairman then informs the Meeting that, as the net assets of the Company have fallen under the threshold of one fourth of the minimum capital prescribed by the law dated 20<sup>th</sup> December 2002, no quorum of presence is required for the present meeting and resolutions are passed with a majority of one quarter of the shares represented at the meeting.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to acknowledge and approve the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts as at October 1, 2009,

*Second resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint AB Fund Services S.à r.l , having its registered office in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, (RCS Luxembourg B 112519), as liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is authorized to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and in particular to contribute the assets of the Company to other companies.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders of the Company in cash or in kind to its willingness.

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (RCS Luxembourg 65477) as auditor to the liquidation.

#### *Fifth resolution*

The meeting resolves to grant discharge to the directors of the Company.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GLITNIR SICAV 2, une société anonyme, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 238 du 30 janvier 2008, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B numéro 135451, et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Madame Laetitia Bœuf, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Madame Olga Zlobinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Céline Parmentier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit :

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour, adressées à tous les actionnaires en date du 24 septembre 2009.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Prise de connaissance et approbation du Bilan et des Comptes Pertes et Profits au 1<sup>er</sup> octobre 2009,
2. Dissolution volontaire de la Société ;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Nomination du Réviseur.
5. Décharge aux administrateurs de la Société.
6. Divers.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumises simultanément à l'enregistrement.

IV.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à cette assemblée.

Le Président informe ensuite l'Assemblée que les actifs nets de la Société sont tombés en dessous du quart du capital minimum prévu par la loi du 20 décembre 2002 et qu'en conséquence aucun quorum de présence n'est requis pour la présente assemblée et les résolutions pourront être prises par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'assemblée prend connaissance du Bilan et des Comptes Pertes et Profits au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et les approuve.

*Deuxième résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer AB Fund Services S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe (RCS Luxembourg B 112519), comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en particulier à faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme réviseur à la liquidation PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B 65477).

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. BOEUF, O. ZLOBINSKA, C. PARMENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41025. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009136170/143.

(090164573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

**Hutchison 3G Italy Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 107.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134945/10.

(090162694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Exodus Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 45.828.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société EXODUS LIMITED S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Sonia Still et Madame Cristina Floroiu

Extrait certifié conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009134943/19.

(090162747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**TeamGate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 110.413.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société TEAMGATE S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009*

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Sabine Colin, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L - 1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Madame Delphine Goergen et Madame Sabine Colin

Extrait certifié conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009134944/19.

(090162734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Les Résidences Brasserie Funck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 135.048.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2009 a pris note de la démission avec effet au 28 septembre 2009 de Madame Freia PEETERS aux fonctions d'administrateur de la société, et a nommé en remplacement, avec effet immédiat:

- Madame Ingrid LIJNEN, directeur financier, demeurant à Guido Gezellelaan 12, B-3090 Overijse, Belgique, aux fonctions d'administrateur de catégorie A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

*Pour LES RESIDENCES BRASSERIE FUNCK S.A., Société anonyme*

Signature

Référence de publication: 2009135548/16.

(090162993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**Real Estate Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A. qui s'est tenue en date du 3 août 2009.

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Natacha Steuermann en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Andreea Antonescu, avocat, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger et Mademoiselle Andreea Antonescu

Extrait certifié conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009134946/19.

(090162679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Geoholding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.176.

*Assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2009*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

- Madame Annette GOEDERT-STOFFEL, administrateur délégué

- Melle Tessy GOEDERT, administrateur

- Monsieur Jean-Claude LUCIUS, administrateur

INTERAUDIT S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg, est reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Signature.

Référence de publication: 2009134950/15.

(090162502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Blue Valley S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 16.332.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

"Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société BLUE VALLEY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3 Avenue Pasteur, dénoncé en date du 12 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 06 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009135627/19.

(090163643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**HTA Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 128.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134947/10.

(090162699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Blu Bel In S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 59.296.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2009.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009134948/25.

(090162264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Hutchison Telecommunications (Australia) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 128.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134949/10.

(090162704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 75.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134951/10.

(090162709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

---

**Hutchison Whampoa IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 89.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134952/10.

(090162715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**I.S.I., Industry Services International, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 29.892.

## EXTRAIT

Veillez noter qu'il n'y a plus de personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes depuis le 25.03.2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

interFIDUCIAIRE

121, AVENUE DE LA FAÏENCERIE

L-1511 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009134954/14.

(090162480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**GDH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134955/10.

(090162717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Représentations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 57.784.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134963/10.

(090162195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**Superspatz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 51.017.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134965/10.

(090162198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

**SCNF Far East S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 148.745.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme LUXURY & CO S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg numéro B 82452,

ici représentée par Monsieur Gerhard NELLINGER, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SCNF FAR EAST S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la Société, à l'exception de ceux concernant la prise ou la cession de participations, l'émission et l'endossement de lettres de change, l'acceptation de traites, l'émission de garanties, ainsi que toutes opérations hypothécaires. Pour l'accomplissement des actes précités, le conseil d'administration devra à chaque fois disposer de l'autorisation de l'assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société anonyme LUXURY & CO S.A., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinquante euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Andrea THIELENHAUS, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;
  - Monsieur Raymond GATTO, né à Charleroi (Belgique), le 1<sup>er</sup> mars 1950, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare;
  - Monsieur Valerio RAGAZZONI, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 5.- Le siège social est établi à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NELLINGER; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2009. Relation GRE/2009/3788. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135120/222.

(090163362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Cemex Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 115.907.360,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.895.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 14 octobre 2009*

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique en date du 14 octobre 2009 que la Société a transféré avec effet au 15 octobre 2009 son siège social du 11, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 43-49, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135615/14.

(090163302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Bazarkids S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6130 Junglinster, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.614.

—  
*Cession des parts sociales au terme d'un acte sous seing privé*

Entre

Madame Maryse HOFFMANN, gérante technique, née à Luxembourg le 25 juin 1963, demeurant à L-3753 Rumelange, 2A, rue Steinberg, comme cédant, d'une part

et

Monsieur Italo MENEI, directeur administratif, né à Luxembourg le 25 octobre 1968, demeurant à L-6186 Gonderange, 8, Cité Joseph Besch,

et

Madame Marie-Josée MARSCHAL, sans état, née à Luxembourg le 10 juin 1950, demeurant à L-6146 Junglinster, 6, rue Nic Thewes,

comme cessionnaires, d'autre part

A été conclu à ce jour ce qui suit:

Madame Maryse HOFFMANN, prénommée, déclare céder et transporter par la présente à

Monsieur Italo MENEI, prénommé, acceptant cinquante (50) parts sociales

et à

Madame Marie-Josée MARSCHAL, prénommée, acceptant cinquante (50) parts sociales

de la société à responsabilité limitée "BAZARKIDS S.à r.l.", avec siège social à L-6130 JUNGLINSTER, 14, route de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2009 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1705 du 4 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B n° 145.614.

La cession qui précède est faite à titre gratuit.

Fait à Junglinster, le 1<sup>er</sup> octobre en quadruple  
exemplaire.

Maryse HOFFMANN / Italo MENEI / Marie-Josée  
MARSCHAL.

Référence de publication: 2009136603/30.

(090164784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

---

**Placeholder 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.070.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009135390/12.

(090163163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

---

**Meursault S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 60.901.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135914/10.

(090163839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

---

**Meursault S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 60.901.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135915/10.

(090163843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

---

**Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 52.923.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135916/10.

(090163846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

---

**Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 52.923.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135917/10.

(090163848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

---